



Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 10 avril 2025 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2025_050
Assemblées - Désignation d'un représentant suppléant au syndicat mixte
des Rives du Rhône (SCOT)

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BONNET

Étaient présents :

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MOINE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Patrick OLAGNE

Absents ou excusés :

Romain EVRARD

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :

Par délibération n°2022-49 du 27 janvier 2022, le Conseil communautaire a modifié ses représentants au sein du syndicat mixte des Rives du Rhône comme suit :

Représentants titulaires

Simon PLÉNET
Denis SAUZE
Danielle MAGAND
Christophe DELORD
Yves FRAYSSE
Damien BAYLE
Maxime DURAND
Richard MOLINA
Sylvie BONNET
Antoinette SCHERER
Christian MASSOLA
Catherine MOINE
Laurent MARCE

Représentants suppléants

Édith MANTELIN
Laurent TORGUE
Alexis RIOSSAN
Denis HONORÉ
Sylvette DAVID
Cécilia FARRE
Patrick OLAGNE
Brigitte BOURRET
Jean-Yves BONNET
Christian FOREL
Olivier DE LAGARDE
Yves RULLIÈRE
Ronan PHILIPPE

Il est rappelé qu'Annonay Rhône Agglo doit désigner parmi les élus communautaires ou municipaux conformément à l'article L5721-2 du Code général des collectivités territoriales, 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants au sein du syndicat mixte des Rives du Rhône.

En raison de la démission de madame Sylvette DAVID, il est proposé de la remplacer en tant que représentante suppléante au sein dudit syndicat.

Monsieur le président propose donc la candidature de monsieur Thierry LERMET et demande aux conseillers communautaires intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

Il est rappelé que le choix de l'organe délibérant peut se porter sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, au scrutin secret, sauf accord unanime des conseillers en faveur d'un scrutin ordinaire.

Monsieur le président propose de procéder par un vote ordinaire et uninominal. Il soumet cette proposition aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts d'Annonay Rhône Agglo en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte des Rives du Rhône,

Après avoir précédé aux formalités électives,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ÉLIT monsieur Thierry LERMET représentant suppléant au sein du syndicat mixte des Rives du Rhône en remplacement de madame Sylvette DAVID.

PRÉCISE que les 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants d'Annonay Rhône Agglo au sein dudit syndicat sont les suivants :

Représentants titulaires

Simon PLÉNET
Denis SAUZE
Danielle MAGAND
Christophe DELORD
Yves FRAYSSE
Damien BAYLE
Maxime DURAND
Richard MOLINA
Sylvie BONNET
Antoinette SCHERER
Christian MASSOLA
Catherine MOINE
Laurent MARCE

Représentants suppléants

Édith MANTELIN
Laurent TORGUE
Alexis RIOSSAN
Denis HONORÉ
Cécilia FARRE
Patrick OLAGNE
Brigitte BOURRET
Jean-Yves BONNET
Christian FOREL
Olivier DE LAGARDE
Yves RULLIÈRE
Ronan PHILIPPE
Thierry LERMET

AUTORISE ET MANDATE monsieur le président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 avril 2025

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d'Annonay Rhône Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.